

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00454

SUBVENTION AUX AMIS DU MUSEE D'ART MODERNE - 2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221006-D20220045410

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

SUBVENTION AUX AMIS DU MUSEE D'ART MODERNE - 2022

L'association des Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne Métropole, contribue depuis la création de l'établissement à la promotion des collections et des actions du Musée auprès d'un large public.

Son but, comme indiqué dans ses statuts, est d'enrichir, mieux faire connaître et apprécier les collections du Musée d'Art Moderne et Contemporain.

L'association entend en outre :

- favoriser le rassemblement autour du Musée d'amateurs et de connaisseurs ;
- initier le public à l'art moderne et contemporain
- et d'une manière plus générale participer à la vie culturelle et artistique du bassin métropolitain.

Pour ce faire, elle propose des invitations et des découvertes d'expositions de l'actualité du Musée, des visites guidées mais également des conférences sur l'histoire de l'art notamment en lien avec le réseau des associations d'amis de Musées,

Enfin, statutairement et en partenariat avec les équipes du Musée, elle contribue à l'enrichissement des collections et œuvre à favoriser les dons au bénéfice du Musée.

Pour l'accompagner dans son budget de fonctionnement, cette association sollicite auprès de Saint-Etienne Métropole une subvention.

Une convention triennale (2021/2024) a été signée afin de maintenir les liens étroits entre la Métropole, le Musée d'art moderne et contemporain et l'Association des Amis du Musée.

Pour cette année 2022, afin de soutenir l'Association dans le développement de ses actions au sein du Musée d'art moderne et contemporain, il est proposé d'allouer à l'Association des Amis du Musée une subvention de 8 000 €.

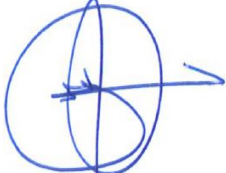
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention à hauteur de 8 000 € à ladite association au titre de l'exercice 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces permettant le versement de cette subvention ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture de l'exercice 2022.

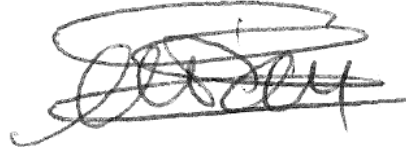
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Président,



Gaël PERDRIAU